



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 avril 2016

La tendance à la réintégration financière s'atténue, mais une union des marchés de capitaux ambitieuse renforcera les avantages de l'intégration.

- L'intégration financière s'améliore dans la zone euro, quoiqu'à un rythme plus lent.
- Les récentes turbulences financières ne devraient pas entraver les progrès de l'intégration.
- La poursuite du développement des marchés européens de capitaux et l'intégration des marchés de la banque de détail améliorent la résilience du système financier, sa contribution au partage des risques entre les pays et sa capacité à financer l'économie réelle.

L'édition 2016 du rapport de la BCE sur l'intégration financière en Europe, publiée ce jour lors d'une conférence organisée conjointement avec la Commission européenne au siège de la BCE à Francfort, montre que l'intégration financière progresse au sein de la zone euro. C'est ainsi, par exemple, que les taux débiteurs des banques ont continué de converger entre les pays. Cependant, cette tendance s'est ralentie depuis le printemps et l'été 2015, en raison en partie d'évolutions contradictoires sur différents compartiments du marché. Certaines divergences des rendements obligataires peuvent s'expliquer par l'augmentation de l'aversion au risque sur les marchés financiers mondiaux et par les fondamentaux des pays.

Le rapport met en lumière une série de mesures qui favorisent la tendance à la réintégration financière. Outre la politique monétaire expansionniste de la BCE, le fonds de résolution unique est devenu opérationnel cette année. La surveillance bancaire de la BCE traite les hétérogénéités qui subsistent entre les pays en matière de cadre réglementaire.

Pour l'avenir, la BCE souligne que l'union des marchés européens des capitaux et toutes les autres étapes proposées, l'an dernier, dans le rapport des cinq présidents doivent être poursuivies avec détermination dans ce contexte.

Banque centrale européenne Direction Générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 25 avril 2016

La tendance à la réintégration financière s'atténue, mais une union des marchés de capitaux ambitieuse renforcera les avantages de l'intégration.

Le rapport de la BCE milite fortement en faveur du renforcement du système financier européen, qui repose davantage sur les banques, par un développement plus poussé et une intégration renforcée des marchés de capitaux, notamment en ce qui concerne le compartiment actions. L'analyse explique comment ces mesures peuvent renforcer la résilience du système, favoriser le partage des risques entre les pays¹ et améliorer les options de financement des entreprises et des ménages. Ces avantages économiques sont plus forts pour les marchés boursiers, les investissements directs étrangers et les prêts bancaires de détail, tandis qu'un excès de dette à court terme risque d'être contreproductif.

Le vice-président de la BCE, Vítor Constâncio, a déclaré : « Nous pouvons obtenir des avantages économiques de la transformation du système financier, si l'union des marchés européens de capitaux est ambitieuse. Cependant, le périmètre de la surveillance et de la réglementation macroprudentielles doit être élargi en parallèle afin de faire face aux nouveaux risques pour la stabilité financière associés à un tel processus. »

Le rapport explique également le soutien de l'Eurosystème à la proposition de la Commission européenne de mettre en place un système européen de garantie des dépôts, affirmant qu'il s'agit du troisième pilier indispensable de l'union bancaire. La surveillance et la résolution bancaires s'exerçant désormais au niveau européen, ce système alignerait le contrôle et la responsabilité en matière de protection des déposants.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Peter Ehrlich au : +49 69 1344 8320.

¹ Le partage des risques fait référence au phénomène selon lequel la détention d'actifs dans plusieurs pays permet aux agents économiques de mieux lisser leurs revenus et leur consommation au fil du temps : en effet, en cas de récession économique dans leur pays d'origine, ils peuvent bénéficier des flux de revenus des actifs qu'ils détiennent dans les pays qui ne sont pas touchés par la récession.